REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 Mars 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 heures

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués le 24 mars 2023 se sont réunis à l'Etablissement Public Territorial (Ex CAVB) 7-9 avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil, sous la présidence de Christian Métairie,

Madame Clotilde GALHIE-ERIPRET ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Nombre de membres composant le Conseil municipal
En exercice **35**
Présents à la Séance **22**
Représentés **8**
Excusés
Absents **5**

MEMBRES PRESENTS:

Christian METAIRIE, **Maire,**
Hélène PECCOLO, Christophe SEGUIN, Carine DELAHAIE, Ludovic SOT, Anne RAJCHMAN, Juliette MANT, Antoine PELHUCHE, Aboubacar DIABY, Elisabeth ELOUNDOU, **Adjoint.e.s ,**
Francine KETFI, Ludovic MAUSSION, Sophie LABROUSSE, François LOSCHEIDER, Régis CAILLAT-GRENIER, Rudy CAMBIER, Kamel ROUABHI, Karim BAOUZ, Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Ulysse LESAFRE, Nathalie LATOUR, **Conseiller.e.s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur Kevin VEDIE	Madame Carine DELAHAIE
Madame Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU	Monsieur François LOSCHEIDER
Monsieur Jacques GRILL	Madame Hélène PECCOLO
Monsieur François DOUCET	Madame Elisabeth ELOUNDOU
Madame Shéhérazade BOUSLAH	Madame Francine KETFI
Madame Marine DEALBERTO	Monsieur Rudy CAMBIER
Madame Lydia MOHAMED BOUTEBEN	Madame Anne RAJCHMAN
Monsieur Benjamin DOUBA--PARIS	Monsieur Ulysse LESAFRE

Délibération 2023DEL25

Vote des taux concernant les 3 taxes directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation) au titre de l'année 2023

MEMBRES EXCUSES:

/

MEMBRES ABSENTS: Sophie Pascal-Lericq, Simon Burkovic, Hugo Godfert, Elodie Losiaux, Monsieur Erwann Calvez,

MAIRIE Arcueil

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023
DELIBERATION 2023DEL25

Parvenue en
Préfecture
du Val de Marne
le 4 avril 2023
AR Préfecture
n° 877 6373
Affiché le
5 avril 2023

MAIRIE D'ARCUEIL (Val de Marne)

Pour l'Adjoint au Maire empêché
Patricia Rozières-Demare
Rédacteur principal de 1ère classe

Objet : Vote des taux concernant les 3 taxes directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation) au titre de l'année 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu le Code général des impôts et des procédures fiscales et notamment les articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'avis de la commission technique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

Par 25 voix pour,
4 contre (M. Kamel ROUABHI, M. Karim BAOUZ, M. Benoit-Joseph ONAMBELE, Madame Nathalie LATOUR),
1 abstention (Mme Clotilde GALHIE-ERIPRET)

Article 1er : Décide de fixer comme suit pour 2023, les taux communaux des trois taxes directes locales :

	TAUX COMMUNAUX 2022	TAUX COMMUNAUX 2023
TFPB	34,70	37.15
TFPNB	24,54	24,54
THRS	22.20	22.20

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à Madame la trésorière, service de gestion comptable d'Ivry sur Seine, 94-96 Rue Victor Hugo 94250 Ivry Sur Seine Cedex :

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame La Préfète, Préfecture du Val de Marne

Article 4 : Le Maire :

Certifie le caractère exécutoire de cette décision compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision

expresse ou implicite de rejet de l'administration Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait à Arcueil, le 30 mars 2023
Le Maire

MAIRIE D'ARCUEIL
170071
(Val de Marne)

Pour le Maire et par délégation
Ludovic SOT
Adjoint au Maire